Image not found or type unknown

DROIT DE VISITE ET AUTRES ABUS

Par **scully65**, le **21/06/2016** à **17:59**

Bonjour à tous !

Je suis divorcée depuis mai 2014 par consentement mutuel et par la suite j'ai quitté le tarn pour les hautes pyrénées afin de suivre mon nouveau conjoint.

J'ai deux enfants dont j'ai la garde exclusive et le papa les a tous les 15 jours. Nous avions convenu que nous ferions chacun la moitié du trajet (j'ai voulu à l'époque être le plus équitable possible étant donné que c'était moi qui décidais de quitter le département et je trouvais un peu injuste de lui imposer le trajet complet).
Il ne souhaitait pas verser de pension alimentaire parce qu'il avait " le projet de construire une maison " pour que les enfants puissent hériter d'un patrimoine.
J'ai donc céder de peur surtout que le divorce se transforme en guerre d'opinions et à vrai dire je voulais vraiment me sortir de cette situation au plus vite. Nous avons donc convenu qu'il payerai la moitié de la cantine et des activités scolaires ainsi que la mutuelle des enfants et quelques vêtements.

Tout cela est bien entendu marqué dans mon jugement.
Je précise pour la suite de mon récit que mr est en couple avec une nenette sans enfant et comme lui bosse, c'est elle qui vient au rendez vous du vendredi soir pour prendre mes enfants.

Aujourd'hui j'en est assez !!!!!

J'ai toujours été très très arrangeante, et arrondi les angles de nombreuses fois en me disant que c'était pour les enfants, bonne poire que je suis.
Je lui ai laissé le libre choix des dates de toutes les vacances car comme je me suis retrouvée sans emploi en arrivant dans la région je considérais que je n'avais pas de contraintes à ce sujet.

Tous les vendredi je prépare la valise de mes deux loulous, chaussures, pyjama, blousons, casquette lunette de soleil et il va même jusqu' à me demander la crème solaire pour les vacances ou bien quand il prévoit une sortie luge ou autres je dois fournir les tenues adéquates.....
Cet hiver il voulait les emmener à la luge, je lui ai bien préciser que je n'avais pas de bottes de neige pour ma fille et bien il lui a mis ses bottes de pluie et bien évidemment ma pepette est restée 5 min tellement ses pieds sont devenus violet .....

Je récupère les affaires sales dans un sac plastique que je me dois surtout de ne pas oublier car la dernière fois j'ai eu le droit à " tu pourrais faire l'effort de remettre le cas dans la valise

car nous on en a plus ".....

Pour déterminer le montant tous les mois de ce qu'il doit me verser je dois broder et tenter de ne pas dépasser 100 euros sinon j'ai le droit à une réflexion.
Et dernièrement je lui ai fait économiser la mutuelle (30 euros tous les mois quand même) car mon conjoint a une mutuelle groupe a son travail.

Au lieu de récupérer les petits à 17h après leur activités le vendredi je me plie à les récupèrer à 16h car " madame " en assez des bouchons sur le périph de toulouse .....

Lors des vacances scolaires, au lieu de me les ramener le dimanche soir, il me les ramène le samedi midi car MR et MME veulent se garder le dimanche pour remettre la maison en ordre.

En début de mois il a acheté une nouvelle paire de boucle d'oreilles a notre fille car elle avait perdu une de ses anciennes et bien quel ne fut pas ma surprise le dimanche soir en les récupérant qu'il me demande de payer la moitié des 15 euros !!!!!
Idem pour une sortie organisé par l'école à walibi, mes loulous (8 et 4 ans quand même) ayant zappé de remercier leur père 1 semaine après .... ils ont eu le droit à une réflexion de " Mme " sur le lieu d'échange " au fait papa était très décu que vous ne l'ayez pas remercié pour walibi car il n'y a pas que maman que paye ""
Je vous dit pas la tête des loulous, tête baissée comme si ils avait fait une bêtise.
Et l'autre soirs aussi ou il m'a envoyé un texto pour me dire " slt je suis décu car les loulous m'avaient promis d'appeler "Mme" pour son anniversaire". Je lui ai répondu que c'était que des enfants ...

Sans compter que ma fille de 4ans stresse dès le jeudi soir car elle se mange un peu les peau au bout des doigts et l'autre arrête pas de la réprimander pour ca. Et ma fille dès qu'elle me voit préparer la valise me dit " pitié maman dit à " Mme" qu'elle me gronde pas pour mes peaux.....
Donc j'en ai marre !!!

La semaine dernière, le jeudi soir à 22h00, il m'envoit un sms en me demandant si il était possible de ne pas mettre les enfants à l'école le vendredi car un match de l'euro était prévu sur toulouse et " Mme " ne voulait pas subir les bouchons de la sortie du stade.
Je lui ai répondu que j'allais voir ce que je peux faire mais que la prochaine fois si il pouvait prévenir un peu à l' avance car la veille à 22h00 c 'est un peu limite, surtout que j'avais prévu des trucs et qu'il me faudrait voir avec l'école du coup le matin.
Et bien "MR " l'a mal pris et de ce fait n'a répondu à aucun de mes messages et m'a laissé dans le néant le plus complet ....
J'ai donc mis les enfants comme d'habitude à l'école et les ai emmenée à 16h jusqu'à cazères. C'est elle qui les a récupérer comme toujours et je lui ai donc demandé des explications et tout ce qu'elle m'a répondu c'est " on n'a pas compris pourquoi tu as épilogué et franchement on te demande pas grand chose ".
Je suis partie et dimanche soir quand "MR" me les a ramené à notre point de rv habituel , j'ai eu le droit à de multiples reproches comme quoi je m'étais emballé, que je me mettais jamais en question, que j'avais déraciné les enfants de leur famille et amis (alors qu il n'y a que sa famille à lui et mon fils à son ancienne école était malmené par d'autres élèves) et que j'aurais du rester la ou j'étais et que j'aurais pu me contenter de voir mon conjoint tous les 15 jours.....
Que sa copine se prend 4 heures de route le vendredi ..... parce qu'elle part en avance pour pas prendre les bouchons toulousains.
et que ca coute cher ..... (alors que j'ai été réglo car je lui donne rv après le peage de lestelle

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

qui lui me coute à lui seul 25 euros à chaque wk de depot des enfants)
Enfin bref j'ai eu le droit a tout un tas de choses dont je vous passe les détails..... et pour la petite histoire avant le jugement définitif et avant mon changement de région nous étions séparé de fait et vivions séparement, il avait tout le loisir de voir ses enfants et de les prendre davantage et c'est pas pour cela qu'il a fait plus que tous les 15 jours.....
Et j'ajoute aussi qu'il m'est interdit de venir avec conjoint car "Mr " ne veut pas le voir sous peine de lui coller son poing....

Aujourd'hui après cette dispute, je me suis rendue compte que j'avais beaucoup, beaucoup mais alors beaucoup été trop indulgente .....et j'en peux plus de tant de mépris et d'injustice.....
Il se construit une maison, part en vacance à la mer, mac do et resto a chaque wk ou les petits sont la mais refusse de me donner une pension alimentaire réglementée.
Je vais certainement travaillé à compter du 1er juillet, mais mr ne les prends pas 1 mois complet ou 2X15 jours, juste 15 jours donc je vais devoir moi payer les frais de garde de mes enfants au centre de loisir (45 euros la semaine pour 1 enfants) alors qu'il devrait être chez leur père.....

J'ai l'impression qu'il ne réalise pas que ce n'est pas parce que je suis partit et pris l'iniative de divorcer qu'il a tous les droits et que moi je dois me soumettre a ses 4 volontés.....

Qu'en pensez vous ????

Par **marie076**, le **21/06/2016** à **18:16**

Bonjour,
Vous n'auriez jamais dû accepter ce marché de dupe. Maintenant si vous voulez modifier le calcul de la pension il faut démontrer que les conditions financières ont changé pour vous ou pour votre ex conjoint depuis le jugement. Dans cette hypothèse il faut saisir le juge aux affaires familiales du lieu de résidence des enfants (une simple lettre suffit) et le juge pourra refixer une pension correspondant au changement financier .

Par **scully65**, le **21/06/2016** à **18:30**

Bonsoir, merci pour votre réponse.
Oui il est certain que de toute façon il m'est très difficile de calculer tous les mois les frais relatifs aux enfants et la tranche que mr m'impose surtout pour 2 enfants.
Sur mon jugement, il n'y a aucun montant ..... juste écrit mr participera aux frais scolaires des enfants (cantine, activités) ainsi que la mutuelle.

Par **marie076**, le **21/06/2016** à **18:52**

formulaire à télécharger pour saisir le juge
https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_11530.do.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Je vous mets aussi le texte de référence
Article 373-2-2
"En cas de séparation entre les parents, ou entre ceux-ci et l'enfant, la contribution à son entretien et à son éducation prend la forme d'une pension alimentaire versée, selon le cas, par l'un des parents à l'autre, ou à la personne à laquelle l'enfant a été confié.

Les modalités et les garanties de cette pension alimentaire sont fixées par la convention homologuée visée à l'article 373-2-7 ou, à défaut, par le juge. Cette convention ou, à défaut, le juge peut prévoir le versement de la pension alimentaire par virement bancaire ou par tout autre moyen de paiement.

[s]Cette pension peut en tout ou partie prendre la forme d'une prise en charge directe de frais exposés au profit de l'enfant.[/s]

Elle peut être en tout ou partie servie sous forme d'un droit d'usage et d'habitation."

Par **scully65**, le **21/06/2016** à **18:58**

Merci c'est gentil.
Pensez vous que je puisse exiger qu'il prenne en charge les frais de garde des enfants pour la seconde quinzaine des grandes vacances ? Car il ne veut les prendre que 15 jours alors que mon jugement stipule la moitie de toutes les vacances scolaires

Par **marie076**, le **21/06/2016** à **19:01**

Je vous mets ce lien
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21023
Il vous explique tout très bien
Si la situation financière a changé vous êtes en droit de demander une modification de la fixation de la pension et moi je serais vous dans cette hypothèse c'est une somme mensuelle que je demanderais et pas seulement juste la prise en charge de vacances.
S'agissant des vacances, effectivement les jugements prévoient toujours la moitié des vacances scolaires mais ce n'est pas non plus une obligation

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés